



Si un homme aspirait à y commettre un sacrilège alors qu'il serait à Aden, Allah lui ferait goûter un châtiment douloureux.

D'après 'AbduLlah ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) en remontant au Prophète ﷺ : Concernant la parole d'Allah (Exalté et Magnifié soit-Il) : {Et quiconque cherche à y commettre un sacrilège de manière injuste, Nous lui ferons goûter un châtiment douloureux.} [Le Pèlerinage, 22 : 25]. Il a dit : " Si un homme aspirait à y commettre un sacrilège alors qu'il serait à Aden, Allah lui ferait goûter un châtiment douloureux. "

[Authentique] [Rapporté par Ahmad et Al Hâkim]

'AbdaLlah ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a mentionné concernant la parole d'Allah (Exalté et Magnifié soit-Il) : {Et quiconque cherche à y commettre un sacrilège de manière injuste, Nous lui ferons goûter un châtiment douloureux.} [Le Pèlerinage, 22 : 25]. Il a dit : " Si quelqu'un parmi les hommes aspirait et était résolu à commettre dans le Sanctuaire sacré de La Mecque une mauvaise œuvre qui rendrait licite une chose illicite qu'Allah t'a interdite parmi : une parole ou un homicide volontaire qui est une injustice, alors si cette personne résolue était dans la ville d'Aden, au Yémen, alors elle mériterait qu'Allah l'atteigne par un châtiment douloureux pour cela même si elle ne l'avait pas commis. Qu'il suffise à cette personne qu'elle ait été résolue à commettre cette œuvre. "

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/65331>

